

Édition du 27 août 2010

[Sandra Lacroix](#)

L'Hebdo du Saint-Maurice

Les travaux débutent au site de compostage



L'entreprise SER a entrepris les travaux de valorisation et de nettoyage du site de compostage de Saint-Luc-de-Vincennes. Sur la photo, nous retrouvons Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, Pierre Boucher, de la direction régionale du MDD

Le site de Saint-Luc-de-Vincennes est valorisé et nettoyé

L'entreprise Services Environnementaux Richelieu (SER) a amorcé les travaux de valorisation et de nettoyage du site de compostage de Saint-Luc-de-Vincennes. D'ici quatre ans, elle aura complètement enlevé les matières organiques entreposées sur place.

En avril dernier, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) avait accordé un contrat à SER afin de nettoyer le site de compostage. Un mandat se chiffrant à 16 millions\$. En générant le moins d'impacts possible sur l'environnement et sur la qualité de vie des citoyens, les travaux ont été entrepris le 16 août dernier. «L'échéancier prévoit 48 mois pour tout vider. Jusqu'à maintenant, nous respectons les échéanciers, mais nous allons essayer de terminer le plus rapidement possible», assure Julie Bergeron, chargée de projet.

Sur l'immense terrain, plusieurs infrastructures ont été installées, une balance, une aire de lavage des camions, une station météo, un système de pulvérisation pour le contrôle des odeurs, etc. Plusieurs étapes sont effectuées avant de charger la matière et l'acheminer vers des terres agricoles: caractérisation des matières, broyage, tamisage et certification.

Au moins 60 % des matières résiduelles seront utilisées comme fertilisant en milieu agricole. Spécialisée dans la collecte des matières résiduelles, SER assure ce service dans les villes de Beloeil, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Bruno-de-Montarville, Verdun ainsi que dans les MRC La Haute-Yamaska et de Lajemmerais.

Rappelons que le site était laissé à l'abandon depuis la faillite de Compost Mauricie à l'été 2008.